

# COMMUNIQUÉ

## Des Dirigeants Africains à

La Troisième Conférence Africaine de Mise En œuvre et de Partenariat sur L'eau Visant à Assurer une Sécurité Hydrique et un Assainissement Inclusifs et Résilients Face au Climat Pour L'AFRIQUE QUE NOUS VOULONS



# PRÉAMBULE

Nous, ministres chargés des affaires étrangères, de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement en Afrique, nous sommes réunis pour la troisième Conférence africaine de mise en œuvre et de partenariat sur l'eau (PANAFCON-3), qui s'est tenue du 27 au 29 mai 2025 à Lusaka, en Zambie, en présence d'autres dirigeants mondiaux, d'organisations intergouvernementales, de communautés économiques régionales, d'agences des Nations unies, du secteur privé, d'organisations de la société civile, de peuples autochtones, de communautés locales, d'organisations d'agriculteurs, d'enfants, de jeunes, de femmes et de représentants du monde académique :

1. **RAPPELONS** les décisions de l'Assemblée (Assembly/AU/Draft/Dec.31(XXXVIII)Rev.1) appréciant le rôle joué par la République de Zambie dans l'organisation de la PANAFCON-3 du 27 au 29 mai 2025.
2. **SALUONS** S.E. Hakainde Hichilema, Président de la République de Zambie, pour avoir conduit un dialogue inclusif à plusieurs niveaux pendant la PANAFCON-3, afin de permettre l'appropriation politique et l'engagement public en faveur d'une vision et d'une politique africaines de l'eau qui :
  - 2.1 fait de l'eau un atout stratégique en matière d'économie et de sécurité;
  - 2.2 met l'accent sur l'analyse de rentabilité de l'économie de l'eau et de l'assainissement en tant que facteur essentiel de réussite de la politique fiscale nationale; et,
  - 2.3 est aligné sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et est adopté comme cadre de mise en œuvre de celui-ci.
3. **RECONNAISONS** notre responsabilité commune au titre de l'aspiration 1 de l'Agenda 2063, qui vise à « une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable », afin de motiver les actions visant à atteindre l'objectif 7, « des économies et des communautés résilientes sur le plan environnemental et climatique », notamment en garantissant la sécurité de l'approvisionnement en eau.
4. **RÉAFFIRMONS** notre engagement à accélérer la réalisation des objectifs en matière d'eau et d'assainissement en Afrique, tels qu'ils sont notamment énoncés dans:
  - 4.1 les engagements pris à Charm el-Cheikh en 2008 pour accélérer la réalisation des objectifs en matière d'eau et d'assainissement en Afrique (Assembly/AU/Decl.1 (XI));
  - 4.2 la déclaration de Syrte de 2004 sur les défis de la mise en œuvre d'un développement intégré et durable de l'agriculture et de l'eau en Afrique;
  - 4.3 la déclaration de Ngor de 2015 sur l'assainissement et l'hygiène; et,
  - 4.4 l'Agenda 2030 pour le développement durable.
5. **RECONNAISONS EN OUTRE:**
  - 5.1 que l'eau est la ressource la plus stratégique de l'Afrique et le fondement de notre prospérité, de notre résilience, de notre dignité et de notre unité et, par conséquent, que le renforcement de la sécurité de l'eau et de l'assainissement durable est une condition préalable à la croissance économique et à la transformation sociale inclusive; et
  - 5.2 que la jeunesse africaine représente un poids démographique important, faisant de l'Afrique le continent ayant la population la plus jeune au monde.
6. **RECONNAISONS:**
  - 6.1 la nécessité urgente de rehausser le profil et la valeur de l'eau dans les systèmes nationaux de planification et de développement économiques, et d'augmenter ainsi les allocations nationales et les investissements dans les sous-secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène;
  - 6.2 l'important déficit d'investissement dans le secteur de l'eau sur l'ensemble du continent ; et la nécessité impérieuse de développer des projets d'eau bancables, susceptibles d'attirer les investissements du secteur privé, le financement au développement ainsi que d'autres mécanismes, notamment ceux du climat;
  - 6.3 le prochain sommet UA-Afrique sur l'investissement dans l'eau, prévu du 13 au 15 août 2025 au Cap (Afrique du Sud), qui constituera une plateforme essentielle de suivi de la PANAFCON-3 en vue de la mise en place de partenariats d'investissement concrets et d'accords de financement pour des projets dans le domaine de l'eau.
7. **NOUS NOUS ENGAGEONS** À renforcer les cadres continentaux de suivi et d'évaluation existants, y compris le système africain de Suivi et de rapport sur le secteur de l'eau et de l'assainissement (WASSMO) et le tableau de bord de l'eau du PIDA pour suivre les progrès réalisés dans la mobilisation des investissements dans le secteur de l'eau pour le PAP 2 du PIDA.

<sup>1</sup> Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA).

<sup>2</sup> La décision Assembly/AU/Dec.818(XXXV) de février 2022 APPROUVE le cadre de suivi des progrès dans la mobilisation des investissements dans le secteur de l'eau du PIDA, et DONNE INSTRUCTION à l'AUDA-NEPAD de continuer à mobiliser et à établir des partenariats pour la mise en œuvre du PIDA et de faire un rapport semestriel sur les lacunes et les progrès.

8. **MOTIVÉS** par le fait d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources financières publiques disponibles, ainsi que pour accroître les possibilités de financement et d'investissement en attirant le secteur privé; et,
9. **SOULIGNANT** l'urgence d'agir pour accroître les perspectives économiques et créer des emplois, nous réaffirmons notre engagement indéfectible à:
  - 9.1 exploiter le potentiel productif de l'eau;
  - 9.2 gérer les risques de catastrophes liées à l'eau;
  - 9.3 améliorer la durabilité et la résilience de la base de ressources naturelles ; et, par conséquent,
  - 9.4 catalyser le développement national et régional en s'appuyant sur la solidarité et l'innovation pour la paix et les opportunités.
10. **NOUS NOUS ENGAGEONS** à assurer une disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 à travers la poursuite d'objectifs politiques pour actualiser la vision d'une Afrique où:
  - 10.1 l'accès universel à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène gérés en toute sécurité, y compris dans les situations d'urgence;
  - 10.2 une disponibilité durable de l'eau pour des économies dynamiques et des populations croissantes et prospères confrontées à une plus grande incertitude climatique;
  - 10.3 les personnes, les économies et les écosystèmes sont résilients et protégés de manière adéquate contre les risques de catastrophes liées à l'eau;
  - 10.4 des systèmes de bonne gouvernance de l'eau, des institutions de gestion et un leadership transformateur sont en place et fondés sur le droit international de l'eau et les principes de subsidiarité, de responsabilité et de transparence;
  - 10.5 Les bassins hydrographiques sont reconnus comme des atouts naturels partagés qui favorisent la paix, le commerce, l'intégration régionale, l'inclusion sociale et la stabilité politique;
  - 10.6 le développement du capital humain, l'autonomisation technologique et l'apprentissage adaptatif répondent aux exigences d'une gestion efficace des ressources naturelles de l'Afrique ;
  - 10.7 des investissements sont réalisés dans des systèmes intégrés d'information sur l'eau qui soutiennent la prise de décision fondée sur la science pour la résilience climatique et qui augmentent la priorité accordée à la gestion de l'eau et à l'assainissement dans les systèmes nationaux de planification économique et d'affectation des ressources financières; et,
  - 10.8 une économie bleue prospère exploite durablement les ressources aquatiques de l'Afrique pour favoriser la prospérité, la résilience climatique, la santé et le bien-être des écosystèmes.
11. **ET, NOUS AFFIRMONS** notre engagement en faveur d'un processus participatif mené par les États membres pour:
  - 11.1 finaliser le projet de Vision et Politique africaines de l'eau 2063 et son cadre d'action;
  - 11.2 le soumettre à l'examen de la 14<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée générale du Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW);
  - 11.3 demander son approbation en tant que cadre continental de mise en œuvre de l'Agenda 2063 lors de la 39<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en février 2026;
  - 11.4 la présenter comme la position commune de l'Afrique à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026 afin d'accélérer la mise en œuvre de l'ODD 6; et,
  - 11.5 lancer la mise en œuvre des cadres d'action du thème de l'Union africaine pour 2026 et de la conférence des Nations unies sur l'eau 2026 afin de placer la Vision et la Politique africaines de l'eau 2063 au centre des discussions mondiales sur les mesures à prendre pour donner un nouvel élan à la poursuite des engagements de l'Afrique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

**La Vision et Politique africaines de l'eau 2063 sera notre boussole, notre voix et notre engagement envers les générations futures.**